

dernières années, bon nombre de pays ont fait face à de graves problèmes de balance des paiements et n'ont pu respecter leurs obligations. Certains d'entre eux ne retrouveront de situation financière normale qu'après plusieurs années. Compte tenu de ce facteur, et dans certains cas, de la capacité financière de l'acheteur, les critères sont-ils trop stricts? La SEE a fait preuve de beaucoup de souplesse en relevant les plafonds de divers pays, même dans les cas douteux. Elle a continué d'engager des prêts à des pays aux prises avec des problèmes économiques sérieux, attendant jusqu'à la limite pour suspendre ses opérations. Elle a également repris ses opérations de crédit plus rapidement que les agences d'autres pays, après avoir rééchelonné ses prêts. Toutefois, ses plafonds théoriques par pays et ses normes de non couverture doivent être guidés par des considérations touchant la gestion de portefeuille et les risques. La SEE révisé régulièrement ses plafonds en tenant à la fois compte des attentes des exportateurs et de la nécessité d'assurer un niveau adéquat de prudence financière.

Le Compte du Canada (assurance en vertu de l'article 27 et financement en vertu de l'article 31 de la Loi de l'expansion sur les exportations) sert dans les cas où la Société ne peut offrir de financement ou d'assurance, soit parce que le plafond théorique pour un pays a été atteint, soit parce que le pays est insolvable. Le Compte est une source plus accessible dans les cas où la Société ne peut prendre d'engagements de prêt en raison de l'importance des engagements déjà consentis dans un pays donné. Dans les cas où les risques sont très élevés, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs avant d'envisager le recours au Compte du Canada ou à toute autre forme de soutien public au financement. Il est évidemment difficile pour le Canada de prendre de nouveaux engagements à l'égard de gouvernements dont les comptes avec la SEE, la Commission canadienne du blé ou le gouvernement lui-même, sont en souffrance. En outre, il y a la question de la coopération du gouvernement avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et de sa participation à leurs initiatives, ainsi que la nécessité de nous assurer que le financement offert en vertu du Compte du Canada complète les efforts déployés par ces organismes pour encourager l'ajustement économique et financier dans les pays débiteurs. Il ne conviendrait donc pas que le Canada offre un financement qui, par ses objectifs ou pour des raisons de concordance, pourrait miner les efforts que déploient le FMI et la Banque mondiale pour promouvoir les rajustements qui s'imposent.

On a également recours au Compte du Canada dans le cas du financement à des conditions favorables. En principe, le gouvernement a assuré aux exportateurs un financement à des conditions favorables chaque fois qu'il